

COMMUNIQUÉ

Fribourg, le 19 mai 2019

OUI du canton de Fribourg à la RFFA Une décision claire, à confirmer le 30 juin 2019

Les organisations économiques fribourgeoises saluent le oui clair et net à la Réforme de la fiscalité des entreprises et financement de l'AVS (RFFA) glissé dans les urnes ce dimanche par les Fribourgeoises et les Fribourgeois. Plus de deux tiers des votants ont plébiscité une solution équilibrée, favorable à l'emploi, aux entreprises et au 1^{er} pilier. Pour Fribourg, ce vote ne constitue toutefois qu'une première étape: il s'agira de le confirmer le 30 juin 2019 lors du scrutin sur le volet cantonal de la réforme.

La Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg (CCIF), la Fédération Patronale et Economique (FPE) et l'Union Patronale du Canton de Fribourg (UPCF) se réjouissent de l'ampleur du OUI. Avec 2 milliards de francs supplémentaire par an, la RFFA apporte un ballon d'oxygène à l'AVS tout en supprimant parallèlement les statuts fiscaux spéciaux.

Pour rester compétitif avec les cantons romands voisins qui vont appliquer un taux d'imposition des bénéfices situé entre 13 et 14%, Fribourg doit encore abaisser le sien à 13,72%, contre 19,86% actuellement. Sans cette modification capitale, qui fera l'objet d'une votation le 30 juin, les entreprises à statuts spéciaux risqueraient de quitter le canton. Il en va de l'avenir de plus de 8000 emplois.

Comme la RFFA, le volet cantonal est équilibré. L'adaptation du taux d'imposition cantonal est accompagnée de mesures sociales de plus de 30 millions de francs par an, dont une hausse des allocations familiales de 240 francs par an et par enfant dès 2020 ainsi qu'une hausse des subsides au paiement des primes d'assurance-maladie. Les communes bénéficieront quant à elles d'aides financières de 83 millions de francs, jusqu'en 2026.

La Réforme fiscale Fribourg préserve l'attractivité du canton tout en renforçant les soutiens financiers aux familles, aux jeunes, à la formation professionnelle ainsi qu'aux travailleurs plus âgés. Comme le projet AVS-Fiscalité, elle constitue une solution gagnante pour toutes et tous. Les organisations économiques l'appuient sans aucune réserve.

Contacts:

Nadine Gobet, directrice FPE: 079 418 46 27

Reto Julmy, directeur UPCF: 079 647 02 47

Chantal Robin, directrice CCIF: 079 633 79 53